

Le Conseil des Arts de la Saskatchewan est un organisme autonome dont les fonds proviennent du gouvernement provincial mais qui est géré de façon indépendante; il est composé d'au moins sept et d'au plus 15 membres bénévoles nommés chaque année par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ces membres viennent de tous les coins de la province mais ne représentent aucune région ni aucune discipline artistique en particulier. Deux conseillers et trois employés de bureau effectuent les travaux du Conseil, sous l'autorité d'un directeur général. Des experts dans divers domaines artistiques sont engagés pour des programmes spécifiques.

Avec le temps, les programmes relatifs à l'artisanat, aux arts plastiques et aux arts d'interprétation ont pris une telle ampleur que dans certaines régions ils ont atteint le niveau professionnel. Le Conseil a parrainé des séances d'études, des conférences et des séminaires de niveau supérieur, et les organisations locales d'art et d'artisanat ont reçu une aide considérable pour appuyer les projets analogues au niveau local. Dans la plupart des cas, le Conseil préfère aider les organisations établies à mener à bien leurs propres programmes.

La *Saskatchewan Summer School of the Arts* à Echo Valley Centre près de Fort-Qu'Appelle, qui connaît beaucoup de succès et qui est dirigée par le Conseil des Arts de la Saskatchewan, offre des cours d'une durée d'une à quatre semaines dispensés par des professeurs qualifiés dans les domaines suivants: fanfare, orchestre, orchestre d'accompagnement, chorale, cornemuse et tambour, danses écossaises et folkloriques, ballet, peinture, poterie, art dramatique, création littéraire et tissage.

A partir de 1965 et pendant cinq ans, le Festival annuel des arts de la Saskatchewan, qui durait un mois, a mis en valeur l'importance de l'art dans diverses localités de la province en présentant des spectacles et des expositions artistiques de très haut calibre. Le Festival a été remplacé par des programmes analogues organisés par diverses localités pour répondre à leurs propres besoins.

Chaque année, le Conseil a accordé une aide financière à des artistes de la province pour leur permettre de compléter leur formation artistique ou de s'établir comme professionnels. Les subventions individuelles sont accordées essentiellement en fonction des besoins financiers, compte tenu également des connaissances et des dons artistiques. On essaie tout particulièrement d'aider les étudiants du 1<sup>er</sup> cycle et ceux qui travaillent avec acharnement pour devenir professionnels. En 1973, le Conseil a accordé un montant total de \$19,880 à 38 candidats.

Le Conseil disposait en 1973 d'un budget total de \$419,500. L'aide financière accordée à des organismes se répartissait comme suit: \$37,000 au *Globe Theatre Productions Limited*, \$30,000 à l'Orchestre symphonique de Regina, \$30,000 à l'Orchestre symphonique de Saskatoon, \$3,700 au Festival international du film de Yorkton, \$17,500 à l'Association du festival de musique de la Saskatchewan, \$9,315 à la *Saskatchewan Youth Band*, \$6,451 à la *Saskatchewan Youth Chorus*, \$1,566 à la *Saskatchewan Youth Orchestra*, \$3,400 au *West Wind Film Group*, \$1,578 au *twenty-fifth street house/New Century Theatre*, \$3,780 aux conseils provinciaux des arts, \$2,400 à la Société d'éducation par les arts de la Saskatchewan, \$2,745 à la Corporation des écrivains de la Saskatchewan, \$1,800 à la *Saskatchewan Region D.D.F.*, \$1,950 au *Kinsmen International Band Festival*, \$1,500 au *Saskatchewan Dance Theatre*, \$1,750 à *The Group* (photographes), \$8,000 à *Cherry Films*, \$7,200 pour les programmes *Community Artist* dans quatre villes, \$1,000 à la Galerie d'art Norman Mackenzie et \$1,000 à la Galerie Shoestring. Dans l'ensemble, une aide importante d'une valeur totale de plus de \$214,000 a été accordée à 62 groupes et organismes en 1973.

**Alberta.** Une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1946 a amené la création de la Division du développement culturel du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs, dans le but d'encourager le développement culturel de la population de la province. Depuis, la loi a subi plusieurs modifications et s'est assouplie.

La Division cherche à développer toutes les formes d'art ainsi que les bibliothèques publiques. Son programme vise à fournir au public l'occasion de voir ce qu'il y a de mieux en fait de tournées de spectacles et d'expositions; à donner des cours de formation à intervalles réguliers à diverses personnes exerçant des fonctions de chef, notamment aux enseignants des écoles publiques et aux éducateurs d'établissements spéciaux comme les établissements pour handicapés physiques ou mentaux, pour personnes âgées ou pour détenus; à assurer des services consultatifs aux organisations culturelles dans toute la province; et à accorder une aide